

Perpignan, le 23 juin 2021

**Décision n° 2021-053 du 23 juin 2021 fixant les candidatures à l'élection des représentants des usagers aux conseils de l'école doctorale ENERGIE ET ENVIRONNEMENT (ED305) et de l'école doctorale INTER-MED (ED544)**

**SCRUTIN exclusivement par voie électronique par internet  
du mardi 6 juillet 2021 à 9h00 jusqu'au jeudi 8 juillet 2021 à 9h00**

**Liste des CANDIDATURES**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, notamment son article 9 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu les règles relatives à l'élection et à la nomination des membres du conseil des écoles doctorales 544 et 305, votées le 2 février 2018 par le conseil d'administration ;

Vu la décision n°2021-049 du 19 mai 2021 fixant les modalités d'organisation du vote électronique à l'Université de Perpignan Via Domitia ;

Vu la décision n° 2021-050 du 1er juin 2021 portant organisation pour l'élection des représentants des usagers aux conseils de l'école doctorale ENERGIE ET ENVIRONNEMENT (ED 305) et de l'école doctorale INTER-MED (ED 544) ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 31 mai 2021 ;

Vu le tirage au sort réalisé le 23 juin 2021,

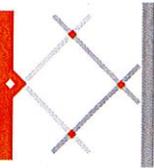
**DECIDE**

**Article 1-** Les candidatures pour l'élection des représentants des usagers aux conseils de l'école doctorale ENERGIE ET ENVIRONNEMENT (ED305) et de l'école doctorale INTER-MED (ED544) sont, le cas échéant, dans l'ordre tel que tiré au sort :

**Collège usagers de l'ED 305 : 4 sièges**

• **Liste « Recherche et Doctorat »**

- 1- M. Théo PLENET
- 2- Mme Hanane BENMAGHNIA
- 3- Mme Diane LE ROUX



- 4- M. Abdoul-Razak MOUSSA TANKARI
- 5- Mme Christelle PARCHEMIN
- 6- M. Pierrick FENIES

**Collège usagers de l'ED 544 : 4 sièges**

• **Liste « ENSEMBLE, soutenons l'INTER-MED »**

- 1- M. Mathieu PEILLARD
- 2- Mme Marie FEMELI
- 3- M. Difallah ZEHAR
- 4- M. Julien CROUZIERES LAMUR
- 5- M. Morgan GONCALVES
- 6- M. Kevin MOUKORI
- 7- Mme Héloïse MASSAT
- 8- Mme Bator ANNE

• **Liste « Union doctorale interdisciplinaire de l'ED 544 »**

- 1- M. Ibrahim LAWALI TASSIOU
- 2- Mme Emilie LEROUX
- 3- M. Rafael PAREDES RAMONES
- 4- Mme Eva FERGANI
- 5- Mme Margault COSTE
- 6- M. Ramcene EMMANUEL
- 7- M. Mengxiao ZHANG

**Article 2- Exécution et publication de la présente décision :**

Le directeur général des services, les directeurs des écoles doctorales 305 et 544 et la responsable du service de la recherche et de la valorisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de l'université et qui sera publiée sur la liste de diffusion « étudiants » et « admin-info » et sur le site internet de l'Université.

Le président,

Yvan AUGUET

